



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

079-2023- Attribution marché – Réalisation des levés topographiques des réseaux et ouvrage AEP et EU de la CCAM

Vu la consultation n° S-PF-16754 lancée le 8 février 2023 sur le site acheteur de la communauté de communes : www.midilibre-marchespublics.com ,

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 13 mars 2023 (15 offres déposées)

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 24 mars 2023, préalablement à la présente,

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1- Secteur Ouest il est proposé de retenir l'entreprise Bbas domiciliée 205 avenue des Gardians à Castries (34160) pour un montant de 24 772.20 € HT soit 29 726.64 € TTC
- Pour le lot n°2 – Secteur Centre, il est proposé de retenir l'entreprise CEAU domiciliée 923 bis route départementale 613 à Bouzigues (34140) pour un montant de 19 871.30 € HT soit 23 845.56 € TTC
- Pour le lot n°3- Secteur Est, il est proposé de retenir l'entreprise Bbas domiciliée 205 avenue des Gardians à Castries (34160) pour un montant de 24 584 € HT soit 29 500.80 € TTC

Le Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour l'attribution du marché de réalisation des levés topographiques des réseaux et ouvrage AEP et EU de la CCAM à la société :

- de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise citée ci-dessus ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le choix de l'entreprise tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec les entreprises suivantes :
 - Pour le lot n°1- Secteur Ouest il est proposé de retenir l'entreprise Bbas domiciliée 205 avenue des Gardians à Castries (34160) pour un montant de 24 772.20 € HT soit 29 726.64 € TTC
 - Pour le lot n°2 – Secteur Centre, il est proposé de retenir l'entreprise CEAU domiciliée 923 bis route départementale 613 à Bouzigues (34140) pour un montant de 19 871.30 € HT soit 23 845.56 € TTC
 - Pour le lot n°3- Secteur Est, il est proposé de retenir l'entreprise Bbas domiciliée 205 avenue des Gardians à Castries (34160) pour un montant de 24 584 € HT soit 29 500.80 € TTC

Pour le marché de réalisation des levés topographiques des réseaux et ouvrage AEP et EU de la CCAM

- DIT que les crédits sont inscrits au budget REGIE ASSAINISSEMENT 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

